

Ecole Maternelle Publique Jacques Prévert de Beaumont-Hague

Année scolaire 2010-2011

Compte-rendu de la réunion du 28 septembre et du 1er octobre 2010

Répartition des classes

Cette année, l'école compte 94 élèves répartis dans 4 classes :

Mr CREUSEFOND & Mme LEJUEZ : 10 élèves de 2 ans et 15 élèves de 3 ans.

Mme DESCHAMPS : 8 élèves de 3 ans et 16 élèves de 4 ans.

Mme SAVARY : 16 élèves de 4 ans et 6 élèves de 5 ans.

Mmes LESEIGNEUR & LEJUEZ : 23 élèves de 5 ans.

Périscolaire

Périscolaire de **7h30 à 8h50**, le matin et de **17h00 à 18h00**, le soir ; à partir de 3 ans.

Fréquentation-Absentéisme

Le règlement type départemental stipule que la fréquentation est obligatoire dès lors que l'enfant est inscrit.

Respectez les horaires de l'école, entrées-sorties

Matin : **9h - 12h**. Après-midi : **13h50 - 16h50**.

L'accueil se fait dans les classes de 8h50 à 9h00 le matin, et de 13h40 à 13h50 l'après-midi.

Pour les sorties, vous devez venir chercher vos enfants dans les classes

à 12h00 le matin, et à 16h50 le soir.

Les parents doivent venir chercher leurs enfants à la porte de leur classe.

Si c'est une autre personne, vous devez remplir un formulaire de sortie. Nous rappelons que seules les personnes nommées sur ce formulaire seront autorisées à votre enfant.

Extrait de la circulaire n°97-178 du 18.09.97 : « Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit, et présentées au directeur ou à l'enseignant. En cas de retard répété des parents, les enfants peuvent être temporairement exclus... »

Autorité parentale-Radiation

Informez le directeur des modalités de l'exercice de l'autorité parentale et donnez copie des documents d'attestation. En référence à la note de service de rentrée, dans le cas d'une autorité parentale partagée, un certificat de radiation ne sera délivré qu'avec l'accord des deux parents.

Feuille de renseignement

Les familles se verront remettre une Fiche de renseignement à remplir avec soin.

Le but est de pouvoir les mettre en relation rapidement avec les professionnels de santé de la structure d'accueil en cas d'intervention médicale.

Poux

Surveillez attentivement la chevelure de vos enfants

et effectuez les traitements nécessaires, y compris écharpe, manteau, bonnet...

Projet d'école

L'équipe centre son travail sur la maîtrise du langage et la littérature enfantine, priorités des nouveaux programmes.

Conseil d'école - Rôle des représentants des parents d'élèves

Les parents d'élèves élus sont membres à part entière du conseil d'école.

Le parent élu est un intermédiaire d'informations entre les parents et l'école

Il est à l'écoute des parents, il assure un contact régulier avec le directeur de l'école et avec les enseignants, il est le porte-parole des parents, il les représente, au conseil d'école pour les questions que les parents auront bien voulu lui soumettre.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants)...

Les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu

le Vendredi 15 octobre 2010 ; les personnes désireuses de se présenter comme candidat(s) à ces élections devront faire acte de candidature auprès du directeur de l'école pour le 5 octobre.

Chaque parent d'un enfant, exerçant l'autorité parentale, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur, et éligible. Sont inéligibles les électeurs frappés d'une des incapacités mentionnés aux articles L.5, L.6 et L.7 du code électoral. L'école ayant quatre classes, il y a quatre postes de titulaires et quatre postes de suppléants à pourvoir.

Les listes présentées doivent comporter au moins deux noms et au plus huit.

Les candidats seront élus dans l'ordre d'inscription sur les listes.

Le scrutin est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vous pouvez voter par correspondance. Le matériel de vote vous sera remis le 9 octobre.

Boîte aux lettres – représentants des parents

Vous pouvez déposer vos questions, remarques, idées... que vous voudrez soumettre à vos représentants dans la boîte aux lettres grise à côté du tableau d'affichage.

Sieste

Les enfants nés en 2007 et 2008 font la sieste à l'école l'après-midi.

Lors de l'accueil à sieste, nous vous demandons de respecter le silence ;

les enfants qui mangent à la cantine sont déjà endormis. Evitez d'arriver après 13h50 !

Coopérative & goûter

La coopérative scolaire est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.

Elle prend en charge le spectacle de Noël de l'école, les achats pour des ateliers, cuisine, bricolage... Il est proposé aux parents une participation à la coopérative scolaire de 4€ par élève et par trimestre – 20€ pour 2 élèves de la même famille, 30€ pour 3...

Sorties scolaires

Nous effectuons plusieurs sorties scolaires au cours de l'année :

spectacles, animations, découvertes... N'oubliez pas de signer

et de nous remettre l'autorisation qui est impérative en cas de déplacement en car.

Plan de Mise en Sécurité des élèves et des personnels

L'école est dotée d'un plan de mise en sûreté des élèves et des personnels en cas de risque majeur. Zone de mise à l'abri : la Maison des Petits. Les élèves de la Maison des Grands se regroupent donc et vont se mettre à l'abri dans la Maison des Petits.

L'exercice du mois d'octobre 2008 nous a montré que le PPMS de l'école était efficace.

Suivez les consignes, vos enfants seront en sécurité à l'école.

Spectacles

Le spectacle de Noël aura lieu le 29 novembre à 14h30 et à 15h30.

Il s'agit du spectacle *Boubam et le tam-tam* de la compagnie *Les Trois Chardons*.

La Coopérative de l'école paie ce spectacle avec le bénéfice des photos.

Avec le service culturel de la CCH, spectacle à venir.

Piscine

Les séances de piscine pour les Grands, auront lieu **du 27 janvier au 17 février de 10h15 à 10h55 les mardi, jeudi et vendredi.**

Les parents accompagnateurs doivent être agréés :

ils doivent passer **le test de compétence et participer à la réunion d'information et d'agrément du 3 janvier à 9h30 à la piscine Océalis.** Merci !

Visite médicale

P.M.I. : Les enfants nés entre le 01.07.06 et le 30.06.07. Visites à l'école.

Médecine scolaire : tous les enfants nés en 2005. Visite au Centre Médico-Scolaire.

Assurance

Les familles ont le libre choix de leur assurance ; l'inscription d'un enfant dans une école ne peut être subordonnée à la présentation d'une attestation d'assurance pour les activités obligatoires ; la présentation d'une attestation d'assurance est obligatoire pour toutes les activités facultatives pour couvrir à la fois les dommages dont l'enfant serait l'auteur (assurance responsabilité civile) et les dommages qu'il pourrait subir (assurance individuelle – accidents corporels).

RASED

Dans l'école, Mme Aillet, maîtresse G et éventuellement Mme Thiebot, maîtresse E, interviendront auprès des élèves, ce sont les maîtres spécialisés du Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté, avec Mr Fournier psychologue scolaire.

La mission première du service public d'éducation est d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des droits par le respect des différences. La prise en charge des difficultés des élèves à l'école maternelle et élémentaire constitue une préoccupation majeure de toute la communauté éducative.

Ces difficultés nécessitent des approches différenciées et concertées.

Les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ont été créés pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Leur mission est de contribuer sur le temps scolaire, et en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, à la prévention et à la remédiation de la difficulté scolaire.

Leurs interventions sont en lien avec le projet d'école.

L'équipe du RASED est constituée de trois catégories de professionnels titulaires de diplômes spécifiques : les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique (psychopédagogues/maîtres E), les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative (rééducateurs/maîtres G), et les psychologues de l'Education Nationale.

Le dispositif RASED permet une analyse approfondie des difficultés de l'élève dans leurs dimensions psychologiques, affectives, relationnelles, sociales et cognitives. Le RASED recherche avec l'équipe enseignante et les familles, les réponses et les aides différenciées les plus adaptées d'ordre pédagogique, rééducatif, psychologique.

Aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés scolaires ponctuelles apportée par les enseignants des classes

Ces heures d'aide personnalisée contrairement aux aides spécialisées sont dispensées par un enseignant généraliste en dehors du temps scolaire des élèves.

Cette aide personnalisée est d'une nature différente de celles du RASED et ne peut en aucun cas les remplacer.

L'aide personnalisée concerne des élèves rencontrant des difficultés scolaires ponctuelles : lorsque la reformulation d'une notion, le petit groupe, le rapport privilégié à l'enseignant peuvent les aider à mobiliser leurs compétences.

Elle est proposée en priorité en Grande Section ; l'aide peut être étendue aux élèves de Moyenne Section.

Les parents de ces élèves doivent donner leur accord.

L'aide personnalisée a lieu les lundis, mardis et jeudis de 13h00 à 13h40, à l'école maternelle.

Guide pratique des parents

Le guide pratique des parents « votre enfant à l'école maternelle » est distribué à tous les nouveaux parents. N'hésitez pas à demander un exemplaire si vous le souhaitez.

Rencontre avec le directeur - les enseignants

Vous pouvez rencontrer le directeur si vous souhaitez lui soumettre une question...

Demandez un rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant lorsque vous souhaitez le rencontrer.

